

Le 24/02/2025



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS EN DATE DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2025

Etaient présents : M PALLIER, Président, Mme Anne ROBERT, Vice-présidente, M Jean BRUASSE, Mme Blandine VIGNON- DAVILLIER, Mme Sylvie COTTE, Mme Claire ASSIE, Mme Marie-Ange DAMERY, Mme Sylvie FAUCHET, Mme Joëlle HERITIER, Mme Anne-Marie ODDOU, M. Jean-Marc REYNAUD-DULAURIER, M Frédéric SIALINO, Mme Anne-Marie SILVESTRE.

Etaient excusés : Mme Céline MARTEL, M Laurent TARY,

Procuration : Céline MARTEL (Procuration donnée à Anne ROBERT).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Ange DAMERY.

Ordre du jour

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 5 juin 2025 ;
- Reconduction de l'aide aux familles pour l'accueil périscolaire communal pour la rentrée scolaire 2025-2026 ;
- Modification des tarifs de la buvette ;
- Organisation d'une tombola au profit du CCAS d'APPRIEU lors du salon des carnétistes 2025 ;
- Lancement des Colis des Aînés 2025 ;
- Programmation d'un spectacle musical en 2026 au profit du CCAS d'APPRIEU ;
- Questions diverses.

- Ouverture de la séance par Madame la Vice-présidente à 19h33.

- Constatation du quorum atteint (seuil de 9 membres présents) :

Nombre de membres présents	12
Nombre de membres excusés	2
Nombre de procurations	1

DESIGNATION D'UN (E) SECRETAIRE DE SEANCE

Marie-Ange DAMERY est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2025

Anne ROBERT explique que la date annoncée du spectacle au profit du CCAS dans le procès-verbal de juin est à revoir. Le mois de décembre n'est pas forcément judicieux après réflexion. Blandine VIGNON-DAVILLIER propose plutôt le mois de mai.

Anne ROBERT demande le report de ce spectacle à une date ultérieure. Le Conseil d'Administration valide.

Anne ROBERT propose de fixer les permanences de la tenue de la buvette pour le 27 septembre prochain, journée autour de la Prévention au cours de cette séance. Le programme est bien complet, et la Gendarmerie et les pompiers se sont rajoutés à l'organisation.

Anne-Marie SILVESTRE propose pour la prochaine édition autour de la Prévention la tenue d'un stand sur la santé mentale. Cette manifestation qui se veut pérenne sera à travailler avec le nouveau Conseil municipal compte tenu des élections municipales du mois de mars 2026.

Monsieur le président arrive à 19h50.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du CCAS du 6 juin 2025 à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention).

RECONDUCTION DE L'AIDE AUX FAMILLES POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE COMMUNAL POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2025-2026 ;

Délibération n°2025-007

CLASSIFICATION : 8.2. AIDE SOCIALE

RAPPORTEUR : ANNE ROBERT, Vice-présidente

OBJET : PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE : RECONDUCTION DE L'AIDE AUX FAMILLES POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE COMMUNAL POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2025-2026

Mme La Vice-présidente rappelle que depuis 2022, le Conseil d'Administration du CCAS d'Apprieu approuve pour chaque année scolaire une aide à destination des familles, résidant à Apprieu, dont le ou les enfants fréquentent les accueils périscolaires de la commune d'Apprieu.

Mme la Vice-présidente propose de reconduire un dispositif d'aide facultative pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Aussi, les conditions suivantes sont de nouveau précisées :

- **Le CCAS accorde une aide pour la prise en charge complète du coût impayé uniquement de la période de midi (repas et temps d'animation excluant les frais de garderie matin et soir) pour chaque enfant concerné, quel que soit le Quotient Familial :**
 - *Si 3 mois d'impayés au service périscolaire,*
 - *Après un entretien avec le responsable périscolaire, ET étude de la situation globale par les services sociaux du département afin de déterminer le reste à vivre et faire valoir les éventuels droits auxquels la famille peut prétendre.*
- **Aide renouvelable 1 fois au cours de l'année scolaire 2025-2026, avec un maximum annuel de 150€ par enfant**
- **L'aide sera versée à la commune d'Apprieu.**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Vice-présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention des membres présents :

- **FIXE** les conditions d'octroi de l'aide à l'accueil périscolaire comme suit :
 - **Le CCAS accorde une aide pour la prise en charge complète du coût impayé uniquement de la période de midi (repas et temps d'animation excluant les frais de garderie matin et soir) pour chaque enfant concerné, quel que soit le Quotient Familial :**
 - *Si 3 mois d'impayés au service périscolaire,*
 - *Après un entretien avec le responsable périscolaire, ET étude de la situation globale par les services sociaux du département afin de déterminer le reste à vivre et faire valoir les éventuels droits auxquels la famille peut prétendre.*
 - **Aide renouvelable 1 fois au cours de l'année scolaire 2025-2026, avec un maximum annuel de 150€ par enfant**
 - **L'aide sera versée à la commune d'Apprieu.**
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2025 et 2026 du CCAS au compte 6562,
- **NOTIFIE** cette décision à Mme la Responsable du Centre des Finances Publiques de Bourgoin-Jallieu et à Monsieur le maire de la commune d'Apprieu.

Synthèse des débats :

Le Conseil d'administration a amendé le dispositif d'aide : l'aide n'est plus renouvelable 3 fois mais 1 fois avec un plafond d'aide fixé par enfant à hauteur de 150€ et non plus à 200€ par famille.

Jean BRUASSE demande si cette modification ne va pas ouvrir les sollicitations.

Anne ROBERT explique que les familles sont accompagnées dans leurs démarches via les services sociaux du département.

Délibération n°2025-008

CLASSIFICATION : 8.2. AIDE SOCIALE

RAPPORTEUR : ANNE ROBERT, Vice-présidente

OBJET : OCTROI D'UNE AIDE SOCIALE FACULTATIVE EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU SERVICE PERISCOLAIRE (PAUSE MERIDIENNE) DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Anne ROBERT, vice-présidente, précise qu'une famille a cumulé plusieurs factures non consécutives dans le cadre de sa fréquentation des services périscolaires lors de l'année scolaire 2024-2025.

Qu'à ce titre et aux conditions votées pour cette année scolaire, il n'était pas possible d'activer l'aide.

Anne ROBERT propose d'attribuer une aide exceptionnelle à la famille CARNEVALE pour la somme de 199.75€

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Vice-présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention des membres présents :

- **APPROUVE** l'aide exceptionnelle dans le cadre de la fréquentation des services périscolaires, uniquement sur le temps de cantine pour la somme de 199.75€ ;
- **NOTIFIE** la décision à Monsieur le maire de la commune d'Apprieu et à Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin Jallieu.

Synthèse des débats

Anne ROBERT informe que la famille bénéficiaire de l'aide bénéficie d'un accompagnement par les services sociaux du département.

Anne-Marie SILVESTRE rappelle que ce suivi est important pour éviter un engrenage négatif car ce système d'aides n'est que ponctuel.

Anne ROBERT rappelle l'importance et la qualité des relations avec les services du département, aide précieuse pour le CCAS d'Apprieu dans l'analyse et le suivi des situations.

MODIFICATION DES TARIFS DE LA BUVETTE ;

Délibération n°2025-009

CLASSIFICATION :

RAPPORTEUR : ANNE ROBERT, Vice-présidente

OBJET : REGIE DE RECETTES : FIXATION DES TARIFS DE LA BUVETTE ET DE LA PETITE RESTAURATION A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Vu la délibération n°2015-001 en date du 10 mars créant la régie de recettes « Produits divers » ;

Vu la délibération n°2023-012 en date du 26 septembre 2023 ;

Vu la délibération n°2024-008 en date du 4 juin 2024 ;

Anne ROBERT, Vice-présidente du CCAS, explique qu'une nouvelle fois, le CCAS a la charge de la buvette dans le cadre des manifestations organisées par la commune d'Apprieu.

Anne ROBERT propose de modifier et de compléter les tarifs de vente comme suit :

BOISSONS	TARIFS au 1^{er} octobre 2025 En euro
Boissons chaudes (Café Thé Tisane)	1€
Boisson fraîche au verre : Eau plate, gazeuse, jus de fruit, soft	1€
Bouteille d'eau (petite)	1€
Bouteille d'eau (grande)	2€
Boisson en canette ou en bouteille (petite)	2,5€
Boisson alcoolisée au verre (bière) : galopin	1€
Boisson alcoolisée au verre (bière) : demi	2€
CONSIGNE POUR LE VERRE	1€

SNACK	TARIFS au 1 ^{er} octobre 2025 En euro
Mini-viennoiserie	1€ /unité
Tarte salée, quiche, pizza	2€ /unité
Tarte sucrée- gâteau (part)	2€ /unité
Chips (paquet)	1€ /unité
Sandwich	4€
Hot-dog	4€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention des membres présents :

- **FIXE** les nouveaux tarifs de la buvette du CCAS lors des manifestations comme indiqué ci-après et ce à compter du 1^{ER} OCTOBRE 2025 :

BOISSONS	TARIFS au 1 ^{er} octobre 2025 En euro
Boissons chaudes (Café Thé Tisane)	1€
Boisson fraîche au verre : Eau plate, gazeuse, jus de fruit, soft	1€
Bouteille d'eau (petite)	1€
Bouteille d'eau (grande)	2€
Boisson en canette ou en bouteille (petite)	2,5€
Boisson alcoolisée au verre (bière) : galopin	1€
Boisson alcoolisée au verre (bière) : demi	2€
CONSIGNE POUR LE VERRE	1€

SNACK	TARIFS au 1 ^{er} octobre 2025 En euro
Mini-viennoiserie	1€ /unité
Tarte salée, quiche, pizza	2€ /unité
Tarte sucrée- gâteau (part)	2€ /unité
Chips (paquet)	1€ /unité
Sandwich	4€
Hot-dog	4€

- **NOTIFIE** cette décision à Mme la Responsable du Centre des Finances Publiques de Bourgoin-Jallieu et à Monsieur le maire de la commune d'Apprieu.

ORGANISATION D'UNE TOMBOLA AU PROFIT DU CCAS D'APPRIEU LORS DU SALON DES CARNETISTES 2025 ;

Pour information.

La commune d'Apprieu souhaitait organiser une tombola au profit du CCAS.
Après échange entre les membres du Conseil d'Administration, il a été décidé de ne pas organiser de tombola mais de proposer des dons en faveur du CCAS d'Apprieu.

LANCEMENT DES COLIS DES AINES 2025 ;

La remise des colis aux Aînés en mairie d'Apprieu est prévue le **samedi 13 décembre 2025**.

Anne ROBERT informe qu'après consultation, la commission composée de Jean BRUASSE, Blandine VIGNON-DAVILLIE, Frédéric SIALINO et elle-même, a retenu l'offre d'Esprit Gourmet.

Le nombre de colis à commander sera certainement ~~est~~ supérieur à l'année dernière : 356 lignes dans le fichier ~~colis~~, soit 26 de plus qu'en 2024.

Un courrier sera adressé aux bénéficiaires d'ici le 6 octobre prochain.

PROGRAMMATION D'UN SPECTACLE MUSICAL EN 2026 AU PROFIT DU CCAS D'APPRIEU ;

Ce point est ajourné.

QUESTIONS DIVERSES

1- Permanences pour les buvettes

- Pour la journée Prévention du samedi 27 septembre à l'espace Paul Croce :

De 15h à 17h	Anne-Marie Silvestre et Joëlle Héritier
De 16h à 18h	Anne-Marie Oddou et Claire Assie
De 14h à 18h sur site	Jean et les membres de la commission sociale

Pour mémoire : visite officielle à 16h avec les élus du secteur.

- Au salon des carnettistes les 18 et 19 octobre à la salle des Forgerons :

	SAMEDI	DIMANCHE
De 10h à 12h30	Claire et Blandine	Jean-Marc et Joëlle
De 12h à 14h	Sylvie Cotte et Anne-Marie Silvestre	Jean-Marc et Marie-Ange
De 14h à 16h	Anne-Marie Oddou et Marie-Ange peut-être	Jean-Marc, Jean et Frédéric
De 16h à 18h	Blandine et Joëlle	Jean-Marc, Frédéric et Blandine

- 2- **Proposition de permanences juridiques** par une avocate. Anne ROBERT demande s'il est pertinent de proposer un tel service sur la commune d'Apprieu. Elans Solidaires propose un service d'Ecrivain Public, qui peine à démarrer sur Apprieu. Blandine VIGNON-DAVILLIER propose de faire un retour d'expérience auprès des communes qui disposent déjà de ce service pour en évaluer la pertinence. Anne ROBERT va se rapprocher de Bièvre Est pour demander si les permanences juridiques fonctionnent bien.
- 3- **Octobre ROSE** : Anne ROBERT informe de l'action mise en place tout au long du mois d'octobre et le samedi 25 octobre devant la mairie d'Apprieu : collecte de « PINK BOX » en mairie, Action avec la Médiathèque la Sirène avec des Livres sur le Cancer, marche bien-être ; démonstration de zumba, remise des dons collectés à l'association Entre 'elles. La mairie sera décorée avec des fanions roses.

Séance levée à 21h20.

La Vice-Présidente
Anne ROBERT



La secrétaire de séance
Marie-Ange DAMERY